

Crédit à l'intérêt hypothécaire

● (2130)

Nous pourrions également renforcer le programme Canada au Travail, créer des emplois dans les secteurs où c'est nécessaire, rétablir Canada au Travail dans les régions où le programme a entièrement disparu et créer des emplois dans les villes de l'Ontario et les autres régions du pays où le programme a été aboli. En plus, il vaudrait mieux dépenser cet argent pour inciter les employeurs à embaucher les chômeurs, les handicapés et tous ceux qui cherchent de l'emploi, mais qui ne peuvent pas en trouver pour une raison ou pour une autre. Nous pourrions allonger cette liste à l'infini. Néanmoins, le principe reste le même. Il importe que le Parlement en ait la possibilité puisque, manifestement, il n'a pas réussi à convaincre le gouvernement de reconsidérer sa mesure, il n'a pas réussi à lui faire comprendre que c'est une dépense au-dessus de ses moyens, que les députés d'en face auraient eux-mêmes jugée inacceptable en temps normal. Mais il s'agit d'engagements pris par ce parti pendant la campagne électorale sans se rendre compte qu'il obtiendrait le pouvoir avec 36 p. 100 des voix et qu'il aurait à tenir au moins une de ses nombreuses promesses irréalisables. Le gouvernement doit donner suite à son projet cette année, mais il faudrait au moins que, d'ici un an, ceux qui jadis proposaient des mesures d'abrogation aient au moins la possibilité de reconsidérer leur mesure grâce à cet amendement. Je vois le président du Conseil du Trésor qui regarde de l'autre côté et qui sourit d'un air embarrassé, car il ne sait pas quoi dire maintenant qu'il est de l'autre côté. Cela accorderait à la Chambre un délai de réflexion au sujet de cette politique.

Comme nous le savons tous, et comme l'ont fait valoir avec tant d'éloquence le député de Winnipeg-Fort Garry et ceux qui m'ont précédé, cette mesure ne tient aucun compte des priorités sociales. En outre, pour ce qui est de la stimulation de l'industrie et des avantages économiques de demain, elle n'apportera pas grand-chose, comme cela a été expliqué dans un discours précédent.

Monsieur le président, nous savons tous qui profitera de ce genre de mesure. Nous savons tous que les gens qui ont déjà payé leur maison n'y gagneront rien du tout, pas plus que ceux qui louent un appartement ou une maison, nous savons que le gouvernement fera payer les locataires et les propriétaires d'une manière ou d'une autre en augmentant les impôts ou en réduisant les services afin de compenser ce manque à gagner.

A qui profitera l'absence d'un processus d'examen périodique de cette mesure à la Chambre, comme pourrait nous le concéder logiquement et pour le moins notre gouvernement? De toute évidence, ce sont les sociétés de prêts hypothécaires, les banques et les bailleurs de fonds qui en profiteront. Nous savons tous au départ que les répercussions de cette mesure se traduiront de la façon suivante: le coût des hypothèques grimpera vraisemblablement, à l'instar du prix de revient des maisons; ainsi, ceux à qui cette mesure est destinée, s'ils veulent payer moins d'impôt, devront dépenser dix fois plus en intérêts hypothécaires. Ce n'est pas rentable, et c'est même ridicule.

Comme beaucoup d'autres l'ont dit auparavant, nous préférons des politiques sélectives et des politiques sociales visant des groupes cibles qui en ont particulièrement besoin, plutôt

[M. Caccia.]

que d'avoir affaire à ce genre de cadeaux. De toute évidence, nous n'avons pas la majorité à la Chambre et nous devons reconnaître le pouvoir du parti qui gouverne. Par conséquent, nous exhortons le gouvernement à accepter au moins cet amendement fort raisonnable. Le gouvernement n'a pas à craindre d'être obligé de soumettre cette mesure à un examen périodique de la Chambre, ni d'en faire examiner régulièrement le pour et le contre ainsi que ses répercussions sur l'économie, pour voir s'il y a lieu ou non de la conserver d'année en année. Cette proposition dont nous saisissons le gouvernement nous paraît logique et nullement entachée d'un esprit de parti.

M. Baldwin: Monsieur le président, je ne désapprouve pas le principe préconisé par le député de Winnipeg-Fort Garry. Dans des circonstances opportunes, la mesure serait digne de notre appui. Toutefois, je tiens à lui faire remarquer un problème de taille. Étant donné qu'il s'agit d'une mesure fiscale, il serait de fort mauvais goût que l'autre endroit puisse la mettre de côté.

La proposition du député, si nous l'adoptons, pourrait donner lieu à ce qui suit. Il s'agit d'une résolution positive et, comme tel, le projet de loi cesserait d'exister à l'expiration de la période prévue, à moins que le décret en conseil ne soit approuvé par les deux Chambres. Je signale au député que la Chambre des communes, qui représente le peuple, pourrait voter en faveur du maintien de la mesure, tandis que l'autre endroit, qui ne représente pas la population et qui compte—soyons réalistes—une forte majorité de membres de l'opposition officielle, pourrait voter contre le maintien de cette mesure. Nous nous retrouverions ainsi dans une situation où ce serait l'autre endroit qui déterminerait nos politiques fiscales. Même le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui affectionne particulièrement l'autre endroit bien qu'il réussisse fort bien à le cacher de temps à autre, sera probablement d'accord avec moi sur ce point.

S'il s'agissait d'une résolution négative demandant que la mesure soit maintenue jusqu'à ce qu'elle soit rejetée par une motion des deux Chambres, la position adoptée par le député serait, je pense, beaucoup plus raisonnable. Le ministère des Finances réussira sans aucun doute à faire en sorte que cela cause toutes sortes de problèmes au ministère et aux fonctionnaires chargés d'appliquer la mesure. J'ai toujours trouvé que ce ministère était passé maître dans l'art de l'acrobatie mentale et financière. Du moins c'était le cas quand le gouvernement antérieur était au pouvoir; je pense que le ministère est beaucoup plus raisonnable maintenant. Cette possibilité ne m'inquiète donc pas. À mon avis, ce ne serait pas une mauvaise idée de remettre la mesure en question de temps à autre, mais je ne saurais appuyer un amendement qui pourrait permettre au Sénat de rejeter une motion de ce genre, puisque cela irait tout à fait à l'encontre des usages parlementaires.

M. Corbin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député qui vient d'avoir la parole permettrait-il que je lui pose une question très brève et très simple?